



## Conseil supérieur des Sports

# Rapport d'activités 2016

Contact :  
Secrétariat permanent  
Marc Xhonneux  
[Marc.xhonneux@cfwb.be](mailto:Marc.xhonneux@cfwb.be)  
02/413.30.75

## **Introduction**

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activités du Conseil supérieur des Sports pour l'année 2016, tel que prévu par l'article 5 du décret 20 octobre 2011 instituant le Conseil supérieur des Sports.

Le Conseil nouvellement constitué s'est réuni à six reprises et a été consulté par procédure écrite en une occasion.

Lors de chacune des réunions, le Conseil s'est particulièrement intéressé aux discussions en cours au sein de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport.

Le Conseil s'est penché, lors des trois dernières réunions de l'année sur les demandes de reconnaissance des fédérations et associations sportives.

Il a également initié plusieurs discussions de fond sur le rôle du sport structuré en faveur du sport loisir ou sur les connections entre le sport et l'école.

## **Rapport d'activités 2016**

### 6 réunions plénières :

- 11 janvier
- 18 avril
- 13 juin
- 28 septembre
- 24 octobre
- 30 novembre

### 1 consultation électronique :

- 19 février

## **1) Liste des dossiers**

### **A. RECONNAISSANCE DE FEDERATION SPORTIVE**

- ❖ Voir tableau infra

### **B. AVIS SUR DES TEXTES**

- ❖ Avant-projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française ;
- ❖ Arrêté du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif ;

### **C. RECONNAISSANCE CENTRES SPORTIFS LOCAUX (INTEGRES)**

- ❖ Nouvelle demande de reconnaissance :

- « ASBL Impro le Saulchoir »
- Régie communale autonome de Verlaine ;
- Bressoux Sport Culture ASBL ;
- Centre sportif Pluricommunal de Tenneville ;
- CSL Rochefort ;

- ❖ Modification de la demande de reconnaissance :

Transfert de reconnaissance :

- ASBL La Hulpe Sportive à la RCA La Hulpoise ;
- « association sportive Saint Georges ASBL » ;

- ❖ Demande de renouvellement de reconnaissance

- Régie communale autonome Nautisport (CSL)
- ASBL Centre sportif local de Soumagne (CSL)
- Régie communale de Beaumont
- l'ASBL Centre sportif local Aubange-Athus
- Centre Omnisports de Durby ASBL
- Régie communale autonome de "Les Bons Villers »
- ASBL - Hall des Sports à Pont à Celles
- ASBL – Coupole sportive de Lessines

### **D. DIVERS**

- Liste des évènements soutenus (l'organisation de compétitions représentatives à caractère international et d'activités assimilées) par le Gouvernement ;
  - Subside « sport » de l'Union Européenne – Erasmus + ;
  - Travaux de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport ;
- Radicalisme
  - Procédure en cas de menace
  - Procédure en cas de suspicion ou de faits avérés de radicalisme
- Plan de réduction des inégalités et le lutte contre la pauvreté ;
- Intégration du « sport-loisir » au sein des fédérations, des clubs et des CSL ;
- Le virus Zika en Amérique Latine- Quelles dispositions ont été prises afin de protéger les athlètes aux prochains jeux ? ;
- Semaine européenne du sport ;
- La sécurité des cyclistes, en compétition ou à l'entraînement ;

**2) Avis rendus****A. RECONNAISSANCE DE FEDERATION SPORTIVE**

| <b>RENOUVELLEMENT RECONNAISSANCE FEDERATIONS SPORTIVES</b> |   |                          |   |
|--|---|--------------------------|---|
|  | <b>Dénomination</b>   | <b>date introduction</b> | <b>date avis CSS</b>  |
| 1  | Ligue Francophone de Squash   | 23-05-2016               | 13-06-2016  |
| 2  | Ligue Francophone de Hockey   | 01-06-2016               | 28-09-2016  |
| 3  | Ligue Francophone de Badminton  | 01-06-2016               | 28-09-2016  |
| 4  | Ligue Handisport Francophone  | 04-05-2016               | 28-09-2016  |
| 5  | Fédération Francophone de Judo  | 23-05-2016               | 28-09-2016  |
| 6  | Fédération Francophone de Natation  | 30-05-2016               | 28-09-2016  |
| 7  | Ligue Francophone Belge de Sauvetage                                      | 21-06-2016               | 28-09-2016  |
| 8  | Club Alpin Belge  | 27-05-2016               | 28-09-2016  |
| 9  | AISF  | 26-05-2016               | 28-09-2016  |
| 10   | Association Sportive Automobile Francophone                               | 01-06-2016               | 28-09-2016  |
| 11   | Fédération Francophone de Ju Jitsu  | 30-05-2016               | 28-09-2016  |
| 12   | Union Belge de Spéléologie  | 01-06-2016               | 28-09-2016  |
| 13   | Association Francophone de Tennis   | 02-06-2016               | 28-09-2016  |
| 14   | Ligue Belge Francophone de Rugby  | 21-04-2016               | 28-09-2016  |
| 15   | Fédération francophone d'Aikido   | 06-05-2016               | 28-09-2016  |
| 16   | Ligue Francophone Belge de Baseball et Softball                           | 18-05-2016               | 28-09-2016  |
| 17   | Fédération Francophone de Gym et Fitness                                  | 30-05-2016               | 28-09-2016  |
| 18   | Fédération Francophone de Ski Nautique et Wakeboard                       | 24-05-2016               | 28-09-2016  |
| 19   | Ligue Francophone de Tir à l'Arc  | 17-06-2016               | 28-09-2016  |
| 20   | Ligue Francophone de Foot en salle  | 03-05-2016               | 28-09-2016  |
| 21   | Aile francophone de la FRB de tennis de table                             | 31-05-2016               | 28-09-2016  |
| 22   | Fédération Belge d'Hébertisme et de Yoga                                  | 30-05-2016               | 28-09-2016  |
| 23   | Enéosport   | 27-05-2016               | 24-10-16  |
| 24   | Fédération Francophone Belge de Savate                                    | 24-03-2016               | 24-10-16  |
| 25   | Association francophone du sport travailiste belge                        | 20-05-2016               | report au 30/11 défavorable 30/11                                   |
| 26   | Fédération Royal Ouvrière de tennis de table francophone                  | 26-05-2016               | défavorable 24/10   |
| 27   | Association Interprovinciale francophone de la Fédération Belge de Volley | 01-06-2016               | 24-10-16  |
| 28   | Ligue Francophone de Poids et Haltères                                    | 01-06-2016               | 24-10-16  |
| 29   | Fédération sportive des Pêcheurs francophones de Belgique                 | 01-06-2016               | 24-10-16  |
| 30   | Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon                          | 22-06-2016               | 24-10-16  |
| 31   | Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique                              | 30-05-2016               | 24-10-16  |
| 32   | Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive                           |                          | report au 30/11 favorable 30/11                                     |
| 33   | Association Sportive de l'Enseignement Universitaire Supérieur            | 06-07-2016               | 24-10-16  |
| 34   | Association des Fédérations francophones du Sport Scolaire                | 01-06-2016               | report au 30/11 favorable sous condition                            |
| 35   | Ligue Francophone d'Aviron  | 01-06-2016               | 24-10-16  |
| 36   | Ligue Francophone de Handball   | 13-05-2016               | 24-10-16  |
| 37   | Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles   | 27-05-2016               | 24-10-16  |
| 38   | Ligue Francophone de Lutte Olympique                                      | 28-06-2016               | 24-10-16  |
| 39   | Fédération Multisports Adaptés  | 14-07-2016               | report au 30/11 - favorable 30/11 - invitation à fusionner avec LHF |
| 40   | Fédération francophone des cercles d'escrime de Belgique                  | 31-03-2016               | 24-10-16  |
| 41   | Association des clubs francophones de Football                            | 01-06-2016               | défavorable 24/10   |
| 42   | Fédération francophone Belge de Ski                                       | 11-07-2016               | 30-11-16  |
| 43   | Fédération Motocycliste Wallonie Bruxelles                                | 02-06-2016               | 30-11-16  |
| 44   | Ligue Francophone Belge des sports d'entreprise et de loisirs             | 27-05-2016               | défavorable 30/11   |
| 45   | Fédération Régionale des Sports d'Orientation                             | 01-06-2016               | 30-11-16  |
| 46   | Fédération des clubs francophones de vol à voile                          | 01-06-2016               | 30-11-16  |
| 47   | Fédération francophone de Yachting belge                                  | 25-05-2016               | 30-11-16  |
| 48   | Fédération des Jeux de Paume Wallonie Bruxelles                           | 25-05-2016               | 30-11-16  |
| 49   | Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles                                    | 30-05-2016               | défavorable 30/11   |
| 50   | Association Belge Francophone de Taekwondo                                | 18-07-2016               | 30-11-16 favorable 30/11  |
| 51   | Fédération Francophone de Patinage Artistique                             | 01-06-2016               | invitation à fusionner avec Patinage                                |
| 52   | Ligue Francophone de recherches et activités subaquatiques                | 27-05-2016               | 30-11-16  |
| 53   | Fédération Francophone de Karaté et art martiaux associés                 | 26-05-2016               | 30/11 - mais demande de suivi (AG 15/12)                            |
| 54   | Fédération Sportive Belge de Bowling                                      | 25-08-2016               | report 2017   |
| 55   | Ligue Francophone de Boxe   | 17-11-2016               | 30-11-16 favorable 30/11  |
| 56   | Fédération Francophone de Canoë   | 01-06-2016               | invitation à fusionner avec aviron favorable 30/11                  |
| 57   | Fédération Belge Francophone de Patinage                                  | 01-09-2016               | invitation à fusionner avec Patinage artistique 30-11-16            |
| 58   | Association Wallonie Bruxelles de Basket                                  | 01-06-2016               | 30-11-16  |
| 59   | Fédération belge Francophone de marches populaires                        | 19-05-2016               | défavorable 30/11   |
| 60   | Fédération Wallonne des clubs de parachutisme                             | 07-10-2016               | 30-11-16  |
| 61   | Fédération Belge Francophone de Pétanque                                  | 03-06-2016               | 30-11-16  |
| 62   | Ligue Belge Francophone d'Athlétisme                                      | 11-04-2016               | favorable sous condition 30/11                                      |

Au cours de ce travail d'analyse des demandes de reconnaissances, le Conseil s'est basé sur les principes suivants :

- Rationalisation et mutualisation : en vue de limiter le nombre de structures reconnues et d'éviter un éparpillement des moyens, limités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil a émis plusieurs suggestions de rapprochement entre structures existantes.
- Respect de l'exigence de la parité de la composition de l'organe de gestion de la coupole nationale : le Conseil s'est montré particulièrement attentif au respect de cette exigence car elle constitue un élément de protection des intérêts des fédérations francophones au sein des fédérations nationales
- Quorum hommes/femmes au sein de l'organe de la gestion : le Conseil s'est montré relativement souple aux demandes de dérogations formulées par les fédérations. Conscient des difficultés de trouver des candidats pour s'investir au sein des instances fédérales, le Conseil n'a pas souhaité sanctionner les fédérations en défaut, pour autant qu'elles justifient cette dérogation.

## B. ANALYSE DE TEXTES

- ❖ Avant-projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française ;

Compte tenu de l'informatisation du processus d'introduction des justificatifs (qui répond à un objectif de simplification administrative), il est procédé à un ajustement de la procédure et du calendrier (envoi des justificatifs, liquidation).

L'Administration générale du Sport s'est opposée à cet ajustement pour les fédérations sportives, elles font donc l'objet d'une dérogation et le système actuel reste en vigueur, à savoir : liquidation en deux tranches et remises des justificatifs pour le 31 mai.

L'Administration générale du Sport explique cette opposition et la dérogation qui en découle : en appliquant ce nouveau système, l'analyse des plan comptables et pièces justificatifs ne pourraient débuter qu'en juillet (alors qu'on commence actuellement en février) avec comme conséquence un retard supplémentaire dans la liquidation du solde.

**Le Conseil marque son accord sur la position prise par l'Administration générale du Sport** dans ce domaine.

- ❖ Arrêté du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif.

Le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable**, à la majorité de ses membres (17 voix favorables pour 1 voix défavorable) à la proposition de modification de l'arrêté du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif.

Le Conseil constate néanmoins l'imprécision du terme employé : « institution » (publique ? privée ?) et propose la formulation suivante :

6° le matériel subventionné par toute autre institution de la Communauté française ou de la Région wallonne.

## C. RECONNAISSANCE CENTRES SPORTIFS LOCAUX (INTEGRES)

### ❖ Nouvelle demande de reconnaissance :

- « ASBL Impro le Saulchoir »

Il ressort de ces éléments que ces deux dossiers, « CSL Les écureuils » et « Ferme pédagogique et Piscine Vaulx », sont introduits avec le même numéro d'entreprise qui appartient à l' ASBL Impro « Le Saulchoir ». Les associations demandeurs sont donc des associations de fait au sein d'une ASBL !

De plus, les deux associations ne répondent pas à l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement qui stipule qu'un centre sportif local doit gérer, au minimum, une infrastructure sportive couverte d'au moins 286 m<sup>2</sup> de surface sportive attenante, aménagée et équipée réglementairement pour permettre, en toute sécurité, l'entraînement et la compétition dans au moins cinq disciplines sportives différentes dont un des principaux sports de ballons (volley basket-ball, handball, football et football en salle) et des infrastructures de plein air permettant la pratique réglementaire, en toute sécurité, d'au moins trois disciplines sportives.

Compte tenu de l'ensemble des éléments portés à sa connaissance, le Conseil émet un **avis défavorable**, à l'unanimité, à la demande reconnaissance des centres « Les Ecureuils » et « Ferme Pédagogique et Piscine Vaulx ».

- Régie communale autonome de Verlaine ;

Compte tenu de l'ensemble des éléments portés à sa connaissance, le Conseil émet un **avis défavorable**, à l'unanimité, à la demande reconnaissance de la Régie communale autonome de Verlaine.

Le centre ne possède actuellement que d'infrastructures destinées à la pratique de la pétanque.

- Bressoux Sport Culture ASBL ;

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à reconnaissance de Bressoux Sport Culture ASBL.

- Centre sportif Pluricommunal de Tenneville ;

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à reconnaissance du Centre sportif Pluricommunal de Tenneville.

- CSL Rochefort ;

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à reconnaissance de Rochefort Sports ASBL.

❖ Modification de la demande de reconnaissance :

Transfert de reconnaissance :

- ASBL La Hulpe Sportive à la RCA La Hulpoise ;  
Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** au transfert de reconnaissance du centre sportif local repris ci-dessus.
- « association sportive Saint Georges ASBL » ;

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à la demande de transfert de reconnaissance de l'Association sportive Saint Georges ASBL vers la Régie communale Autonome de Saint Georges.

❖ Demande de renouvellement de reconnaissance

- Régie communale autonome Nautisport (CSL)
- ASBL Centre sportif local de Soumagne (CSL)

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à la demande de renouvellement de reconnaissance des centres sportifs locaux repris ci-dessus.

- Régie communale de Beaumont

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à reconnaissance de la Régie communale de Beaumont.

- l'ASBL Centre sportif local Aubange-Athus

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à reconnaissance de l'ASBL Centre sportif local Aubange-Athus.

- Centre Omnisports de Durby ASBL

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à reconnaissance du Centre Omnisports de Durbuy.



- Régie communale autonome de "Les Bons Villers »

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à reconnaissance de la Régie communale autonome de "Les Bons Villers ».

- ASBL - Hall des Sports à Pont à Celles (Luttre)

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à la demande de reconnaissance du centre sportif local de Luttre.

Plusieurs membres pointent cependant l'absence de diplôme de gestionnaire d'infrastructure sportive, condition nécessaire pour l'obtention de subvention.

- ASBL – Coupole sportive de Lessines

Compte tenu des éléments portés à sa connaissance par l'administration et de la conformité au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et son arrêté d'exécution, à l'unanimité, le Conseil supérieur des Sports émet un **avis favorable** à la demande de renouvellement de reconnaissance du centre sportif local de Lessine.

#### E. **DIVERS**

- Liste des évènements soutenus (l'organisation de compétitions représentatives à caractère international et d'activités assimilées) par le Gouvernement ;

L'arrêté du Gouvernement prévoit par son article 7 que la liste des bénéficiaires des subsides de notoriété (organisation) soit communiquée aux membres du CSS.

Il s'agit du seul texte qui prévoit cette information.

Un membre demande s'il est possible d'avoir une synthèse de ces subsides par disciplines sportives et par répartition géographique (par province par exemple).

Pour surplus, une vue d'ensemble pourrait également être intéressante. Les membres présents adhèrent à ces propositions.

Les membres demandent à pouvoir à bénéficier de ces informations sous un format plus facilement lisibles.

- Subside « sport » de l'Union Européenne – Erasmus + ;

Le secrétariat permanent du Conseil présente les grandes lignes du programme de subvention européen dédié au sport. La présentation est adressée aux membres, chargés ensuite de relayer cette information dans leurs réseaux respectifs.

Une séance d'information organisée par la Commission est organisée le 3 mars.

- Travaux de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport ;

Les représentants du Conseil à la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport font état des discussions principalement relatives à l'attestation de non

contre-indication à la pratique sportive. Le Conseil est particulièrement attentif à la surcharge administrative potentielle que la généralisation de l'obligation de recourir à l'attestation médicale pourrait engendrer, ainsi qu'au frein à l'accès à l'activité physique encadrée qu'elle pourrait générer.

- Radicalisme

1. Coordination des activités en cas d'alerte terroriste

Suite au passage en niveau 4, l'ensemble des activités (sportives) ont été annulées sur Bruxelles. La communication et la coordination entre les clubs, fédérations, gestionnaires d'infrastructures sportives, services de police, communes... n'a pas été optimale.

Il conviendrait de prévoir des procédures afin de garantir une communication plus rapide en cas « d'annulation » de masse pour ce type d'évènement, entre le mouvement sportif et les autorités compétentes.

Le Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail (SIPPT) de la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé 4 fiches pratiques de recommandations, qui peuvent être adaptées à tout type de structure. Elle concerne 4 thèmes :

- Menace terrorisme
- Intrusion dans le bâtiment
- Prise d'otages
- Fermeture inopinée de l'établissement

Elles sont disponibles en lignes via ce lien : [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=2002](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2002)

2. Présence de sportifs radicalisés

Comment réagir en tant que dirigeants, entraîneurs, en cas de confrontation avec un sportif radicalisé (avéré ou soupçonné). Peut-on lui interdire l'accès au club ?

Le Conseil supérieur des Sports a interpellé le Ministre, compétent en matière sportive, même s'il apparaît rapidement qu'il n'est pas seul compétent en la matière.

Il est demandé au secrétariat du Conseil de faire un état des propositions de solutions mises en place au sein du Ministère de la FWB pour l'ensemble des secteurs.

En date du 20 janvier 2016, le Gouvernement a adopté la mise en place d'un nouveau dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme, en complément de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le radicalisme adoptée le 21 janvier 2015, qui comprendra :

- 1) Centre d'aide et de prise en charge à destination des personnes

Ce centre sera le point de contact entre les individus confrontés à un problème de radicalisation violente et la Fédération. 17 personnes sont engagées pour mener à bien la mission.

- 2) Centre d'appui et de ressources aux différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il agira comme service support aux autres services du Ministère de la FWB et de ses OIP en assurant la coordination des ressources à mobiliser dans les différentes administrations pour répondre aux besoins de terrain. 3 personnes seront engagées.

- Plan de réduction des inégalités et le lutte contre la pauvreté ;

A l'initiative du Ministre-Président, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'emboîter le pas aux Gouvernements Wallon et Bruxellois en se dotant d'un

plan d'actions spécifique pour faire de la problématique de la pauvreté, une priorité politique transversale.

La proposition de plan est soumise à l'avis des différents organes consultatifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les dispositions relatives aux sports se trouvent aux pages 13 et 14, c) 5°.

5° Permettre à l'ensemble de la population de pratiquer un sport

- ✓ Promouvoir le sport à l'école
- ✓ Encourager la pratique sportive, notamment par les mesures suivantes :
- ✓ Assurer une concertation régulière entre les acteurs du mouvement sportif (fédés, aisf, Coib, ...) et les acteurs transversaux (santé, enseignement,...) à différents niveaux de pouvoirs.

Cette concertation est organisée au niveau du Conseil supérieur des Sports (acteurs sports) et au niveau de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport (avec les acteurs santé).

Il n'y a, l'heure actuelle, pas d'espace de discussion entre les acteurs « sports » et ceux de « l'enseignement ».

- ✓ Promouvoir la notion de bien être au travers la pratique d'une activité physique en proposant un programme ciblé pour des publics spécifiques (cardiaques, diabétiques, décrochages scolaires, ...)

Lors de discussion précédente, les membres avaient déjà admis que la sédentarité devait être considérée comme un problème de santé publique. La promotion de l'activité physique doit donc considérée comme prioritaire.

Cette promotion est déjà existante dans les hôpitaux, via l'exercice médecine. Il y a des cours spécifiques qui existent depuis deux ans.

Des stage Adepts (notamment à Louvain-la-Neuve) proposent des stages pour personnes déficients mentaux, en lien avec St Luc.

Le sport scolaire devrait être discuté dans une commission mettant en présence le « sport » et « l'enseignement ». Le constat est claire, il manque cruellement d'Activité Physique à l'école. Le sport pourrait avoir, de surcroit, un effet positif sur le décrochage. Il existe d'ailleurs un service d'accrochage scolaire qui utilise le sport comme moyen pour « raccrocher » un jeune au système scolaire.

Les membres font le constat que l'Education Physique à l'école souffre parfois de la comparaison avec la pratique en club. Les niveaux sont tellement différents en cours d'Education Physique, que l'enseignant éprouve des difficultés à proposer un contenu adapté à tous les élèves de la classe. Les élèves, pratiquants en club et orientés vers la compétition peuvent être un élément perturbateur pour les autres, qui découvrent l'activité.

Un membre fait état d'un projet pilote à Bruxelles où le cours d'EP est divisé en deux : une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique permet de sensibiliser à l'importance d'une pratique régulière, mais ce faisant on diminue évidemment le temps de pratique lors du cours d'EP.

- ✓ Promouvoir la pratique libre du sport (marche, jogging, randonnée cycliste,...) çàd en dehors des structures habituelles (fédérations, clubs,...) notamment au travers d'un label de qualité des organisations

L'AISF a organisé un colloque sur le sujet l'an passé.

Les membres constatent qu'actuellement, un grand nombre d'évènement relatif à la pratique sportive se déroule déjà en dehors des structures fédérales : jogging, cyclisme, marche, salle de fitness,...)

S'il est évidemment impossible d'imposer à tous les pratiquants de s'affilier à une fédération reconnue, les membres souhaitent tout de même mettre en avant les risques d'une pratique « hors structures ». L'affiliation à une fédération reconnue permet de bénéficier d'une assurance en dommage corporel et de bénéficier d'un encadrement formé.

Le Centres Sportifs Locaux ont de leur côté l'obligation de laisser certaines plages horaires libres pour le sport libre.

En promotionnant la pratique du sport libre, on risque de créer de la concurrence aux fédérations sportives.

Les membres sont bien conscients qu'il faut également éviter de limiter l'accès à l'activité physique ou au sport en imposant trop de contraintes administratives.

- ✓ Encourager l'organisation de stages sportifs accessibles à tous durant les vacances scolaires notamment ceux de l'Adeps et Eté Sport

Les stages Adeps proposent une offre très étendues et bon marchés, et poursuivent dans cette voie.

Au-delà de ces commentaires, le Conseil s'étonne de ne pas compter de représentant du milieu sportif au sein du comité d'accompagnement prévu au point 3. b).

Au point 4. b) 2° (page 11), le Conseil suggère de renforcer le lien vers les clubs de sport.

Au point 4. d) (page 14), le Conseil propose que les formations de moniteurs sportifs puisse intégrer quelques éléments relatifs à l'accueil d'un public précarisé.

- Intégration du « sport-loisir » au sein des fédérations, des clubs et des CSL ;

A l'initiative de M. le Ministre René Collin, le Conseil a débattu à plusieurs reprises sur l'intégration du sport-loisir dans les structures officielles reconnues. Ce thème a par ailleurs été mis en œuvre lors des analyses SWOT organisées par l'administration.

En partant de la définition reprise dans le décret du 8 décembre 2006 :

10° «Associations sportives» : toute association qui vise à coordonner des activités sportives multidisciplinaires destinées à des personnes présentant des spécificités communes tout en participant au développement et à l'organisation de ces activités et qui, à ce titre, a pour buts de :

- a) Promouvoir la pratique sportive de loisirs;
- b) Contribuer par ses activités à l'épanouissement et au bien-être physique, psychique et social de ses membres;

le Conseil a entendu les associations reconnues, actuellement en charge plus spécifiquement du sport loisir :

- ✓ Ligue Francophone Belge des Sports d'Entreprises et de Loisirs
- ✓ EnéoSport
- ✓ Association Francophone du Sport Travailiste Belge
- ✓ Fédération Multisports Adaptés (article 25, 2° du décret)

Le débat s'est poursuivi notamment par une présentation des missions des Centres sportifs locaux, également compétent en la matière.

Le débat est toujours en cours et sera poursuivi en 2017.

- Le virus Zika en Amérique Latine- Quelles dispositions ont été prises afin de protéger les athlètes aux prochains jeux ? ;

La commission médicale du COIB, en collaboration avec celle du CIO, communique vers les commissions médicales des fédérations sportives concernées en présentant les mesures de précaution à prendre.

La fédération de gymnastique, présente à Rio dans le cadre des Championnats du Monde, n'a pas relevé de crainte particulière à ce sujet.

- Semaine européenne du sport ;

La Semaine européenne du sport est une initiative de la Commission européenne destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe. L'année 2016 marquera la deuxième édition de cette Semaine du sport. Le principal thème de la campagne restera «#BeActive»; il devrait encourager tout un chacun à être actif durant la semaine et à le rester toute l'année.

La Semaine européenne du sport a à partir du 10 septembre 2016. Tout comme en 2015, il s'agit d'un véritable événement européen avec des activités dans toute l'Europe. Les pays participants ont la possibilité de réaliser des activités et d'organiser des événements au niveau national pendant une Semaine du sport donnée, au cours de la période comprise entre le 10 septembre et le 2 octobre 2016. La cérémonie d'ouverture officielle de la Semaine européenne du sport 2016 s'est déroulée à Košice, en Slovaquie, le 10 septembre et l'événement phare s'est tenu à Bruxelles le 15 septembre.

La Semaine européenne du sport 2016 continue de s'articuler autour de thèmes centraux: l'environnement éducatif, le lieu de travail, l'extérieur, les clubs et les salles de sport.

Les membres suggèrent de sensibiliser M. le Ministre des Sports, ainsi que M. le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'importance de créer cette journée de promotion, qui s'inscrirait dans le cadre de la semaine européenne des sports. L'ensemble des partenaires (AISF, mais aussi l'enseignement) devrait idéalement être concerné.

- La sécurité des cyclistes, en compétition ou à l'entraînement ;

Cette question a été évoquée lors des débats en commission sport du Parlement FWB en date du 18 avril et est revenue sur le devant de l'actualité en raison de plusieurs faits graves : décès d'Antoine Demoitier (Gand-Welwegem), coma pour Stig Broeckx (Tour de Belgique) et incidents à l'entraînement, notamment Philippe Gilbert.

L'aménagement des Infrastructures est de la compétence du Ministre Régional Maxime Prévot (travaux publics) et du Minisre Régional Paul Furlan (Infra sportives).

Lors de la séance parlementaire, M. le Ministre Madrane s'est engagé à rassembler tous les acteurs.

Les problèmes soulevés sont de plusieurs ordres.

En course, une attention particulière devrait être portée sur la formation des motards, sur les régulateurs à l'arrière du peloton (formation spécifique, expérience, connaissance du parcours), limitation du nombre de motards, sur la limitation du nombre de voiture (presse, invités,...), privilégier les chemins de « traverses » pour aller sur la tête de la

course plutôt que de dépasser les coureurs, limiter la vitesse maximale de dépassement (par exemple 10% plus vite que la vitesse du peloton, attirer l'attention des coureurs sur l'importance de respecter les injonctions des régulateurs et des motards.

A l'entraînement, l'idée d'un circuit permanent devrait être encouragée. Une action de sensibilisation des automobilistes pourrait être entreprise, en attirant l'attention sur la différence entre le cycliste « sportif » et le cycliste « randonnée » ou en « déplacement » dont les comportements et les besoins varient fortement.

Il va essentiel que cette réflexion est à mener avec la FCWB (cyclisme), mais aussi LBFTD (triathlon).

Les fédérations de cyclisme sont conscientes du problème, y compris au niveau mondial

Le Conseil souhaite attirer l'attention du Ministre et de la FWB sur ce problème demander quel suivi a été apporté aux discussions du 18 avril. Un courrier sera adressé à M. le Ministre Madrane en ce sens.